

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP EQUI-PROPERTY Part I

FR0013435138

Société de gestion : Equigest

Objectifs et politiques d'investissement :

OPCVM de classification «Actions Internationales».

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure au marché des actions du secteur de l'immobilier sur un horizon de placement d'au moins cinq ans. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence en raison d'une gestion totalement discrétionnaire.

Le FCP n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un indice car le processus de gestion est fondé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de toute appartenance à un indice de marché. Les choix s'appuient sur des ratios fondamentaux de valorisation ou sur la détection de situations spéciales. Aucun indice ne reflète exactement l'objectif de gestion mis en œuvre.

Le FCP est exposé en permanence à 60% minimum aux actions, de toutes capitalisations, du secteur immobilier ou des secteurs en lien avec l'immobilier en Europe. L'exposition aux petites capitalisations boursières (<1 milliard) est limitée à 50% maximum de l'actif net. L'investissement porte sur des sociétés qui offrent, selon le gérant, une visibilité satisfaisante, une structure financière saine et un potentiel d'appréciation du capital sur le long terme.

Le gestionnaire porte une attention particulière à la liquidité du titre.

L'exposition au risque de change pour les devises autres que celle de la zone euro sera systématiquement couverte au moyen de contrats de change à terme.

Le FCP peut être investi jusqu'à 40% maximum de son actif net dans tout type d'instruments monétaires et d'obligations émises par des entreprises publiques ou privées de toutes notations : obligations à taux fixes, à taux variables ou révisables, obligations indexées et obligations convertibles.

Dans la limite d'une fois l'actif net, l'OPCVM peut procéder à des opérations portant sur des instruments financiers à

terme négociés sur des marchés réglementés dans un but tant de couverture que d'exposition sur le risque action, de taux, de change, de crédit, en fonction des opportunités de marché, quel que soit l'instrument utilisé : futures, options, swaps, change à terme.

L'exposition globale maximale du FCP incluant le recours à des instruments financiers à terme ne pourra représenter plus de 100%.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil des risques du prospectus.

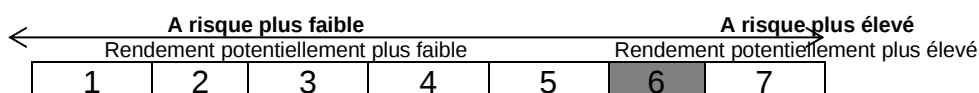
Afin de gérer sa trésorerie, l'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

Le résultat net de la part I sera systématiquement capitalisé.

Recommandation : la durée de placement recommandée de l'OPCVM est de 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées tous les jours jusqu'à 11h30 (heure de Paris) et exécutées sur la base de la valeur liquidative de ce même jour, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Les placements en actions du secteur immobilier ou d'un secteur lié à celui de l'immobilier sont sujets à d'importantes fluctuations de cours, ce qui justifie la catégorie de risque. Ces fluctuations sont en outre souvent amplifiées à court terme.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

Le capital n'est pas garanti.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :

- **Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui pourra entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP. Par ailleurs, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistante entraîne un risque de crédit accru.

- **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative,
 - **Utilisation des instruments financiers dérivés** : elle pourra tout aussi bien augmenter ou diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	1%	

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

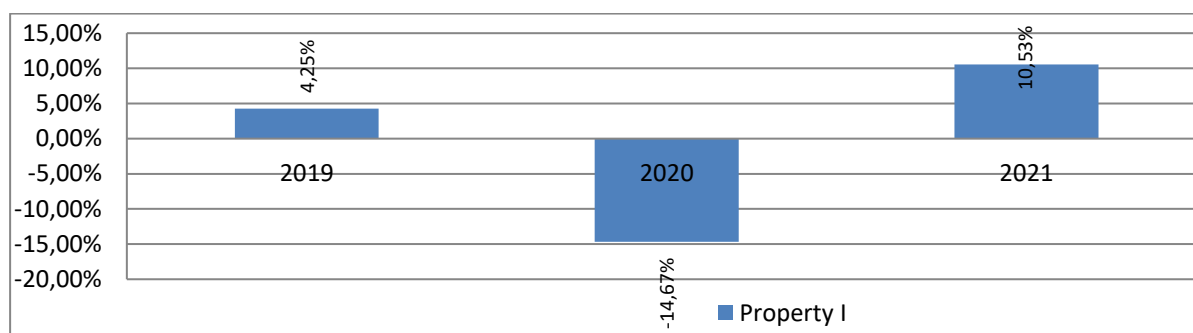
Frais courants	0,84%	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixes et commissions de mouvement), clos en juin 2022. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
----------------	-------	--

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	10% TTC de la performance absolue nette de frais fixes au-delà de 8% annualisé.	0.05%
---------------------------	---	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez- vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.equigest.fr

Performances passées :



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Le calcul des performances tien compte des éléments de revenus distribués Les performances sont calculées en EUR.

Date de création de l'OPCVM :11/09/2019

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Société Générale.

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'Equigest – 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris ainsi que sur le site internet : www.equigest.fr

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : www.equigest.fr

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité de la société de gestion Equigest ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus complet de l'OPCVM ou sur le site internet : www.equigest.fr

La politique de rémunération de la société de gestion sera disponible sur le site www.equigest.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. Equigest est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/09/2022